

CONGES MARIAGE ET ADOPTION

Par chris40, le 15/01/2014 à 13:23

Bonjour,

Je suis une femme et je viens d épouser ma compagne qui est enceinte par FIV (donneur anonyme) et doit accoucher de jumeaux en juin 2014. Je vais adopter ces enfants par adoption pléniére. Ma compagne a droit a ses congés maternité 12 semaines avant et 22 semaines aprés. Pour une adoption en étant mariée avec ma compagne ai je droit à des congés??

Personne pour me répondre ????

En attente Cordialement

Par youris, le 15/01/2014 à 13:54

bjr,

la réponse varie selon votre situation professionnelle (salariés ou autres, secteur privé ou public).

vous pouvez consulter ce lien:

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2268.xhtml cdt